Peltre INFOS

PELTRE INFOS - N° 47 - janvier 2021

PELTRE

EDIT

Résister évidemment !
Les fêtes de fin d'année ont été très différentes de celles des années précédentes, soumises à des contraintes sanitaires drastiques.
C'est sûr, il va falloir continuer les gestes barrières pendant encore un certain temps.
Nous devons nous montrer responsables tant que les vaccins ne seront pas largement diffusés, ce qui, heureusement ne devrait plus tarder. C'est grâce à cette vigilance collective, que nous pourrons enfin voir cette pandémie derrière nous et espérer un retour à une vie à peu près "normale".
Prendre soin de nous, de notre santé, pourrait apparaître comme un geste égoïste mais c'est finalement un geste altruiste pour le bien de tous.
C'est sûr, rien ne sera plus comme avant ! Le monde n'a jamais autant subi de changements et l'année 2020 restera comme une coupure dans nos vies. Cette crise sanitaire et son choc psychologique vont perturber nos vies personnelles et professionnelles dans le futur.
Ce virus nous a, en effet, rappelé la fragilité humaine face à des maladies qui nous dépassent mais contre lesquelles nous pouvons résister et lutter avec les connaissances de la science et de la médecine (gestes barrières, médicaments, réanimation et demain vaccins...).
C'est sûr également, cette crise va avoir des répercussions inévitables dans les domaines économiques et sociaux en 2021 et bien au-delà, avec son cortège de faillites d'entreprises de toute taille dans tous les secteurs et donc une augmentation inéluctable du chômage, voire de la pauvreté.
Le paradoxe, c'est que le commerce en ligne se développe à une vitesse exponentielle en cette période de confinement.
Il nous faut désormais regarder vers l'avenir et réagir contre la morosité ambiante.
Avec ses mécanismes de protection économiques et sociaux, même s'ils comportent des failles, notre pays parvient globalement à faire face à la pandémie et à ses effets collatéraux néfastes.
Profitons de ce moment pour nous dire que vivre dans une démocratie comme la nôtre est un privilège et que vivre à Peltre aux temps de la pandémie est une grande chance.
Souhaitons au monde que les problèmes climatiques, économiques et sanitaires qui le maltraitent fassent cette année, moins de dégâts, et surtout s'estompent le plus rapidement possible.
Espérons un rebond salutaire de notre économie.
Innovons, inventons, créons, avec dynamisme et enthousiasme la façon de vivre le mieux possible l'épreuve que nous traversons en gardant en tête que ce marathon aura bel et bien une fin dont le vaccin nous rapproche chaque jour qui passe.
Enfin, essayons de mettre au jour le jour, dans nos vies, un peu de rire, de rêve, de folie pour relever les nouveaux défis passionnants qui s'annoncent à nous, en attendant impatiemment l'accès retrouvé à nos collègues, à nos amis et à nos proches, à la culture, à la gastronomie, aux loisirs et aux voyages...
La Covid-19 aura au moins eu une vertu : celle de nous faire changer de paradigme, de nous recentrer sur l'essentiel et de nous faire prendre conscience de ce qui est réellement précieux.
Bonne année 2021 et surtout bonne santé !

Walter Kurtzmann
Votre maire

contacts
Tél. 03 87 74 22 27
E-mail : secretariat@mairie-peltre.fr
Site internet : http://www.mairie-peltre.fr

Villes et Villages Fleuris

Saint-Nicolas

En 2020, tout aura été vraiment exceptionnel, même la visite annuelle de Saint Nicolas et son acolyte, Père Fouettard.
C'est au matin du 4 décembre, qu'ils sont arrivés accompagnés de l'âne, leur fidèle compagnon. La tradition elle, ne change pas car Monsieur le Maire leur a remis les clés de la ville et ils ont tous pris directement le chemin des écoles.
Tous les élèves de maternelle étaient sagement assis dans leurs classes et c'est de la cour, à travers les fenêtres, que Saint Nicolas les a salués.
Père Fouettard en a profité pour tenter de repérer les moins sages… en vain.
Quant à l'école primaire, c'est également dans la cour que tous deux ont reçu les enfants, classe par classe.
A tous les enfants, Saint Nicolas a apporté un mennele en souvenir de son passage ; les instituteurs en ont fait la distribution.

Pour le remercier, les enfants des deux écoles ont entonné un chant traditionnel, et Monsieur le Maire a raccompagné les visiteurs.
Si nous n'avons pas pu profiter du beau cortège annuel dans le village, les enfants ont su malgré tout apprécier la venue de Saint Nicolas et du Père Fouettard.

Rien ne pourra entacher la tradition et surtout pas notre âme d'enfant : attendons patiemment la fin de 2021 pour célébrer Saint Nicolas comme il se doit, à Peltre.

Merci Père Noël

Le 18 décembre, une semaine avant Noël, les élèves des écoles de Peltre ont reçu la visite du Père Noël. Il a commencé son petit parcours à l'ensemble scolaire Notre Dame et c'est dans le large couloir d'accès aux classes qu'il a salué les enfants.
Puis, c'est à l'école maternelle publique qu'il a vu les petits, toujours aussi impressionnés par le personnage qui gentiment leur a donné un sachet de friandises et un petit jouet.
Il a achevé sa visite à l'école primaire et fait sa distribution sous le préau.
La crise sanitaire n'aura pas entaché ce bon moment.
Tous ont été ravis d'avoir eu un avant goût des fêtes, rassurés de la bonne santé du Père Noël et de son passage le 25 décembre.

Décorations de Noël

Cette année, au sein de la Commune vous avez pu découvrir de nouvelles décorations de Noël.
Elles ont été fabriquées entièrement par notre équipe technique qui n'a pas manqué d'imagination pour embellir notre village.
Ces décorations ont été réalisées principalement avec des matériaux de récupération. L'équipe technique a œuvré très tôt afin de collecter parfois auprès des habitants, les matériaux nécessaires pour nous créer ce village de Noël.
Vous avez ainsi pu admirer un peu partout dans la commune des sapins de Noël, des étoiles, des lanternes, des maisonnettes, des bonhommes de neige.
Un grand bravo à l'équipe technique pour ce beau travail.

Maisons fleuries et maisons illuminées

La participation citoyenne à l'embellissement de notre village passe par le fleurissement et l'illumination de nos maisons.

Cette année, le jury des maisons fleuries a souhaité récompenser :

Mme Rosi et M. Eugène MOSSER - *52 rue du petit Canton*

Mme et M KRAMER VEROLIN - *34 rue de la Horgne*

Mme Sandrine KRIER - *RDC 42 rue de Gargan*

Mme Edwige et M. Fabrice BERTRAND - *65 rue de Gargan*

Mme Mélanie et M. Rémy VELER - *32 rue des Vignes*

Encore merci et bravo à celles et ceux qui, chaque année plus nombreux, rendent notre commune encore plus belle.

Parmi toutes les maisons illuminées, nous avons retenu les suivantes :

Mme et M. Roger MUNCH - *9 rue du Petit Canton*

M. et Mme Florent CETTOUR BARON - *17, rue de Rouaux*

M. et Mme Alain CANTELOUP - *19, rue de la Source*

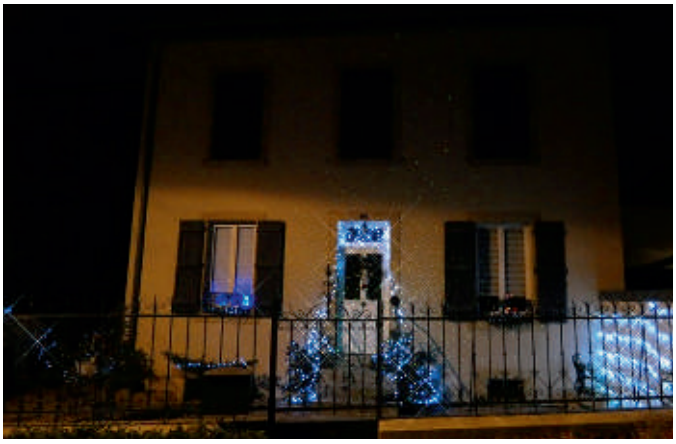

M. et Mme Didier KRATZ - *5, rue de la Horgne*

M. et Mme Laurent HOFFMANN - *31, Rue de Chesny*

Le jury a tenu a mettre également en avant, bien qu'il ne s'agisse pas d'illuminations primables, la maison de la famille CARIO pour leur décoration humoristique :

M. et Mme Michel CARIO - *27 rue des Longions*

11 novembre et 6 décembre : commémorations en petit comité

Perpétuer le souvenir en toutes circonstances.
L'ensemble des commémorations patriotiques de l'année 2020 aura été affecté par les contraintes liées à la crise sanitaire.
Mais, cette crise n'entame en rien la volonté de la Municipalité de continuer à perpétuer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu, résisté, qui ont été déportés, blessés ou qui sont morts pour notre patrie.
Même en nombre restreint, imposé par les circonstances et les recommandations sanitaires, élus, représentants et porte-drapeaux des associations patriotiques ont assisté à chaque événement mémoriel afin que demeure vivace le juste hommage de la France à celles et ceux qui lui ont permis de conserver ou de retrouver sa liberté et sa grandeur.
Ainsi, mercredi 11 novembre a eu lieu la célébration du 102e anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre. Commémoration à la fois de la victoire et de la paix et un hommage à tous ceux qui morts lors de la Grande Guerre mais sans oublier les soldats qui sont tombés en OPEX, depuis le dernier 11 novembre, pour la France et pour notre liberté.
En petit nombre, les élus et M. Marcel TRICOT, représentant l'UNC Val Saint Pierre se sont retrouvés au Monument aux Morts où, après la lecture du message de Mme la Ministre des Armées, un dépôt de gerbe a marqué cet anniversaire.
L'hommage aux 25 000 morts pour la France lors de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie a également été rendu le dimanche 6 décembre 2020 à Chesny.

Les enfants des Pel'tiots gâtés par l'association "Le Stade"

Le 17 décembre, M. Pierre de Gonneville président de l'association « Le Stade » a remis symboliquement à Jean-François Desinde, directeur de l'accueil périscolaire Les Pel'tiots, un chèque de 1 350 € qui a servi à acheter des jeux pour les enfants. La même somme sera également versée à l'Association Familiale.

En effet, à la fin des années 1970, suite à la construction du lotissement de la rue du Petit-Canton, les riverains avaient créé une association de défense contre les malfaçons constatées au niveau des toitures des maisons.

Après des années de procédure, l'association a gagné le procès l'opposant au promoteur et n'avait plus de raison d'être, mais un solde de 15 000 € est resté dans la caisse de l'association.

En accord avec le maire, un don de 10 000 € a déjà été fait à la Commune pour réaliser un terrain de pétanque rue de Basse Bevoye.

Le Conseil Municipal remercie l'Association d'avoir gâté les enfants.

Résidence séniors

Elle ne vous aura pas échappée cette grande grue qui se dresse tel un "oiseau emmanché d'un long cou" dans l'enceinte de l'ancienne ferme de Ravinel.
Eh bien oui, les travaux de la résidence seniors ont bel et bien commencé.

Étant donné les conditions sanitaires et économiques, il est encore difficile de donner une date de fin de travaux. Deuxième trimestre 2021?
C'est bien 27 logements qui seront proposés pour satisfaire une demande de plus en plus importante de la part des seniors désirant quitter une maison devenue trop grande ou trop lourde à entretenir.
La répartition des appartements se fera peu avant la fin des travaux.
Une communication sera organisée par LogiEst et la Commune dès que les inscriptions pourront être enregistrées.

Extinction nocturne

Une prise de conscience sur les économies d'énergie liées à l'éclairage public et la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité, ont amené certaines communes à envisager l'extinction nocturne.
Peltre veut faire partie de ces communes responsables et exemplaires.
Le Conseil Municipal à l'unanimité a donc décidé l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h dans tout le village et ce, à partir de mars.
Sachant que les dépenses en électricité, uniquement pour l'éclairage public, s'élèvent pour l'année 2020, à 14.911,73€ et qu'en éteignant 5 à 7 h par nuit, on peut réduire de 50% la facture d'électricité, cette économie sera loin d'être négligeable pour la Commune et pour les administrés.
La somme ainsi économisée sera investie pour d'autres équipements municipaux.
Faut-il craindre une recrudescence des vols, des agressions et des dégradations ?
Après avoir consulté plusieurs communes environnantes, les retours d'expériences sur cette pratique montrent que l'extinction nocturne n'aurait pas d'incidence, ni en termes de sécurité sur la voie publique, ni sur la protection des biens et des personnes.

Quant à la pollution lumineuse, on peut s'interroger sur les nombreuses conséquences préjudiciables sur la biodiversité; préserver et réserver un réseau écologique (une trame noire) propice à la vie nocturne de la faune (mammifères nocturnes, chauve-souris, rapaces et oiseaux nocturnes.) ne peut nous laisser insensible.

Déneigement : mode d'emploi

En matière de déneigement, il y a un principe qui prévaut sur les autres : la prévention !

Grâce aux bulletins d'alertes météo, une information est lancée sur PanneauPocket pour permettre à chacun d'adapter ses déplacements.

Le service technique anticipe sa prise de poste pour intervenir au plus tôt afin de dégager en premier lieu les voies prioritaires selon une procédure préétablie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

1. Les voies prioritaires et les rues en partie sont traitées en premier.
2. Les rues présentant le moins de risques (rues où la circulation est la moins importante) sont salées et dégagées en dernier.
3. Le salage seul n'est d'aucune utilité s'il ne s'accompagne pas d'un brassage par le passage de véhicules sur les voies traitées. C'est pourquoi le salage avant 6 heures du matin dans les rues peu fréquentées est inutile.
4. Chaque tournée de déneigement des rues de la Commune nécessite 3,5 tonnes de sel. Or, le sel de déneigement est un pollueur très nocif pour notre environnement car il se retrouve ensuite dans les sols et les eaux, ce qui bouleverse les écosystèmes. Il dégrade également fortement les voiries.
5. Le déneigement des trottoirs est à la charge des riverains. Ils doivent notamment prendre des précautions en cas de neige ou verglas devant leur porte afin d'éviter qu'un tiers passant ne chute.

LES EMPLACEMENTS DES BACS À SEL

La Commune met à la disposition des riverains du sel de déneigement dans six bacs dont voici les emplacements :

- 3 rue de Crépy ;
- 29 rue du Petit Canton ;
- Couaroïl - Atelier municipal ;
- Closerie du Potier ;
- 1 rue du Grand pré ;
- 19 rue des Rouaux.

Opération : une seconde vie pour notre sapin de noël

Notre commune a décidé de participer au programme mis en place par Metz Métropole pour valoriser notre sapin de Noël après nos fêtes.

Après avoir illuminé nos maisons et accueilli les cadeaux de Noël, nos sapins vont connaître une nouvelle utilité grâce au recyclage. Les habitants ont été invités à les déposer sur le parking de la Mairie, point de dépôt de cette collecte.

Le succès est au rendez-vous !
Les sapins ont été broyés le 13 janvier par la société Voltige et sont destinés au compost ou au paillage des espaces verts de la commune ainsi qu'aux jardins privés.

Cette opération a rencontré un vif succès et a permis de valoriser nos conifères.

Nul doute qu'elle sera à nouveau organisée l'année prochaine.

Recensement des vergers

A l'interrogation de certains Peltrois, sur le devenir des vergers situés le long des chemins rouges et du chemin de la Basse-Bévoye, la Commission Environnement et Citoyenneté n'est pas restée inactive mais elle s'est attelée à un travail phénoménal de recensement afin d'identifier les 122 propriétaires individuels ou en indivision des 80 parcelles, principalement celles du chemin de Basse-Bevoye, les plus accessibles.

Après un recensement des personnes intéressées, s'en suivra une prise de contact avec les propriétaires, qui pourraient vendre ou louer leur terrain à des personnes désireuses de transformer ces friches en potagers, vergers, afin que ceux-ci retrouvent leur fonction initiale. Des travaux de défrichement des terrains concernés pourront être envisagés aux frais de la Commune.

Si cette démarche vous intéresse, propriétaires ou futurs utilisateurs, faites-nous le savoir en mairie.

Une bien belle façon d'allier l'utile à l'agréable : semer, cultiver, récolter, que du bonheur!

" Un jardin même tout petit, c'est la porte du paradis " (M. Angel)

Thermographie de votre maison

Vous souhaitez identifiez les défauts de performance de votre habitation ?

La **Commune de Peltre** vous propose, en partenariat avec l'**Agence Locale de l'Énergie et du Climat** (ALEC) du Pays Messin et **Metz Métropole**, des sorties thermographiques. L'objectif est d'étudier, à l'aide d'une caméra thermique, les façades des habitations afin de mesurer les impacts de l'isolation thermique, ainsi que d'identifier des défauts d'isolation ou des fuites d'air.

L'animation est **gratuite**, mais pour des raisons d'organisation, les places sont limitées à 30 et **l'inscription est obligatoire** jusqu'au **mercredi 17 février 2021.**

L'inscription se fait de préférence directement sur le site internet de l'ALEC du Pays Messin : **www.alec-paysmessin.fr/agenda**

Il est également possible de contacter l'ALEC du Pays Messin par téléphone au 03 87 50 82 21.

Un rendez-vous de restitution des résultats pourra être pris par la suite avec un des conseillers de l'ALEC du Pays Messin, afin de faire le point sur votre logement et d'avoir des propositions de scénarios cohérents dans le but de réduire vos consommations énergétiques.
Pour rappel, l'ALEC du Pays Messin met à disposition des habitants, gratuitement et de manière objective, un service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Ce service apporte des conseils objectifs, neutres, personnalisés et gratuits en matière de rénovation énergétique (équipement de l'habitat, chauffage et eau chaude, matériaux d'isolation) et aide également à dresser un plan de financement fiable.

Metz Métropole

ALEC du Pays Messin
Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Tri des déchets au cimetière

Sensible à une meilleure gestion des déchets, la commune souhaite qu'un effort soit fait au cimetière.
Malgré la présence de 5 bacs à déchets, 2 jaunes et 3 verts, des bouquets fanés, des coupes en plastique, des plaques de souvenirs sont déposés à côté des bacs prévus au recyclage.
Un petit rappel s'impose :

- Dans le bac jaune : pots, jardinières en plastique, bouteilles ayant servi à l'arrosage,
- Dans le bac vert : uniquement les déchets non végétaux, (pots en terre, vases, fleurs en plastique, rubans, plaques funéraires, mousses artificielles et florales).

Afin de gérer au mieux le tri, la Commune va mettre à disposition des composteurs qui seront destinés à récupérer les déchets végétaux, (plantes, fleurs coupées, compositions florales, terre).

Ces déchets seront valorisés pour nourrir les espaces verts.

Une signalétique sera mise en place dès le printemps pour vous accompagner.
Nous comptons sur votre compréhension afin de rendre à ce lieu tous les soins qu'il mérite.

On répond à vos questions

Je change ou je repeins mes volets, quelles autorisations ?

Le principe
Tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment sont soumis à autorisation.
Qu'est-ce qu'une modification de l'aspect extérieur ?
Il existe plusieurs cas de figure pour lesquels les travaux vont constituer une modification de l'aspect extérieur.
L'ensemble de ces situations peut être schématisé de manière très large selon les points ci-dessous.

A) Lorsque les travaux prévoient de remplacer un élément du bâtiment par un autre d'un aspect différent
Il s'agit d'un élément correspondant à un détail d'architecture implanté en façade ou en toiture d'un bâtiment, notamment une maison ou ses annexes : fenêtre, porte,etc …

B) Lorsque les travaux prévoient d'ajouter un élément au bâti existant
Le percement d'une nouvelle ouverture (porte ou fenêtre), la pose d'une lucarne, d'une cheminée …
Qu'il soit installé en façade ou en toiture, l'installation d'un nouvel élément au bâti existant consiste en une modification de l'aspect extérieur.

C) Lorsque les travaux consistent à modifier les teintes ou les matériaux utilisés pour les façades ou les toitures
Modifier les coloris ou les matériaux utilisés pour les façades comme pour les toitures constitue là encore une modification de l'aspect extérieur.

Cas particulier : le ravalement de façade
Généralement, on entend par ravalement de façade une restauration des façades d'un bâtiment. Les façades ne seront pas réellement modifiées par rapport à leur état initial.
Au contraire, le ravalement consistera dans la plupart des cas à leur faire retrouver leur état d'origine.
Il faut toutefois savoir qu'un ravalement de façade doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Ceci inclut l'isolation extérieure.

Les précautions à prendre : vérifier en mairie si les teintes choisies sont autorisées.

Comment procéder

- Prendre conseil auprès du secrétariat de mairie.
- Déposer au secrétariat de mairie une déclaration préalable de travaux.
- Ne pas lancer les travaux avant d'avoir obtenu une autorisation.

Où s'adresser ?
Le secrétariat de mairie vous accompagnera et vous apportera conseils et informations nécessaires.

Inscription sur les listes électorales : élections régionales et départementales 2021

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour participer à un vote.
La date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription.
Vous devez vous inscrire au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin.
Pour certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle…), l'inscription est possible jusqu'au 10e jour précédant le 1er tour de scrutin.
Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont également invités à indiquer leur nouvelle adresse avant cette date, via le site service public **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372** ou directement auprès du secrétariat de mairie, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.
La réforme de 2019 a mis définitivement fin aux doubles inscriptions sur les listes électorales :

- Pour les expatriés qui jusqu'alors bénéficiaient d'une double inscription sur la liste électorale du consulat du pays de résidence et sur la liste électorale de leur commune de provenance en France.
- Pour les électeurs qui suite à des déménagements successifs auraient été maintenus par erreur sur des listes électorales de communes différentes.

Aussi, si vous avez été expatrié (même si cette époque est lointaine) ou si vous n'avez pas reçu de carte électorale en mai 2019 à la veille des élections européennes, il vous est fortement conseillé de vérifier si votre inscription sur la liste électorale de votre commune est toujours valide.

Vous pouvez :

- Vous rendre sur le site service-public.fr à la rubrique « vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote » via le lien suivant h**ttps://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788** (attention, le service nécessite une saisie exacte de votre état civil tel qu'il figure sur votre acte de naissance. En cas de doute, il peut être intéressant de vérifier directement au centre administratif avant de demander votre inscription).
- Vous adresser à l'accueil de la mairie pour vérification.

En cas d'absence sur la liste électorale de la commune, il convient de formuler une demande d'inscription.

Elle s'effectue via le service en ligne « Demande d'inscription sur les listes électorales » disponible sur le site **www.service-public.fr** ou en vous adressant directement à l'accueil du centre administratif.

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement citoyen

Tout(e) jeune français(e) qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il (elle) effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Quand faire la démarche ?
Cette démarche obligatoire appelée « recensement citoyen » ou « recensement militaire », est à effectuer dans les trois mois suivant le 16e anniversaire.
Une fois le recensement citoyen effectué, il est possible de créer un compte personnel sur le site **www.majdc.fr** pour mettre à jour son dossier, s'informer, dialoguer avec son centre national de service national et télécharger sa convocation à JDC ainsi que son attestation de participation

Où s'adresser ?
À la mairie ou en ligne sur **www.service-public.fr** après avoir créé un compte.

Pièces à fournir :

- Preuve de la nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité du jeune ;
- Pièce d'identité de son représentant légal, dans le cas où celui-ci ferait la démarche pour le jeune ;
- Livret de famille des parents.

Bon à savoir :

- Si le délai de trois mois est dépassé, le jeune peut régulariser sa situation jusqu'à ses 25 ans, en suivant la même démarche ;
- Une attestation de recensement est remise à la personne. Elle permet les inscriptions aux concours, aux examens (CAP, BEP, bac… et permis de conduire) ;
- Le recensement permet ensuite, à sa majorité, l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales.

Pour plus de renseignements : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 29 octobre 2020

1- MODIFICATION DES STATUTS DE METZ METROPOLE
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de Metz Métropole :
- De l'exercice par Metz Métropole, au 1er janvier 2020, à l'intérieur de son périmètre, en lieu et place du Département de la Moselle, par convention de transfert passée avec celui-ci, des trois compétences départementales sociales suivantes :
❏ Attribution des aides au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
❏ Aide aux jeunes en difficulté via l'attribution du Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ),
❏ Actions de prévention spécialisée sur le territoire de Metz Métropole auprès des jeunes et des familles en difficulté,
- De la modification de la répartition des sièges au Conseil métropolitain depuis le renouvellement général des Conseils Municipaux au mois de mars et juin 2020,
- Du changement d'adresse du siège de Metz Métropole à compter du mois de novembre 2020 en lien avec l'emménagement des services à la Maison de la Métropole.

2 - DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉS – ÉCOLE NOTRE DAME (Ecole privée sous contrat)
La participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame pour les élèves peltrois est établie par référence aux dépenses de fonctionnement réalisées dans les écoles publiques de Peltre.
La délibération du 29/11/2019 du Conseil Municipal a fixé le coût de fonctionnement par élève comme suit :
• 903 € par an par élève scolarisé en école maternelle,
• 332 € par an par élève scolarisé en école élémentaire,
Le nombre d'élèves peltrois inscrits à l'École Notre Dame (école élémentaire) étant de 4, le Conseil Municipal fixe à 1.328,00 € la dotation à l'enseignement privé (OGEC Notre Dame) pour l'année scolaire 2020- 2021, à inscrire à l'article 65581 du budget communal ;

3 - DEMANDE D'AIDE SOCIALE
Le Conseil Municipal examine une demande d'aide sociale mais décide de ne pas y répondre favorablement.

4 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)
Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité des voix Jean-Michel GUERNÉ, 1er Adjoint, comme représentant au sein de la CLECT.

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 26 novembre 2020

1 - DEMANDE D'AIDE SOCIALE
Le Conseil Municipal examine deux demandes d'aide sociale et accède positivement à l'une d'entre elles par l'octroi d'un bon alimentaire d'un montant de 60 €.

2 - CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES ET À LA B.C.D. POUR L'ANNÉE 2021
Le Conseil Municipal, décide d'allouer pour l'année 2021, les subventions suivantes :

- 2 584 € à l'école maternelle (effectif 2021 : 68 élèves soit 38 € par élève);
- 2 727 € à l'école élémentaire (effectif 2021 : 101 élèves soit 27 € par élève);
- 300 € à la Bibliothèque Centre de Documentation de la commune.

En cas de report sur l'exercice 2021, des crédits 2020 non consommés avant le 10 décembre 2020, le montant correspondant serait déduit des crédits accordés en 2021.

3 - CONCESSION FUNÉRAIRE AU CIMETIÈRE ET ALVÉOLE DU COLUMBARIUM – TARIFS 2021
Le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2021 les tarifs des concessions funéraires au cimetière et des alvéoles au funérarium comme suit :
- 60 €/m² pour une concession au cimetière de 30 ans;
- 1 500 € le prix d'une alvéole (pour trois urnes) dans le 1er et 2ème columbarium pour 30 ans.
- 1 200 € le prix d'une alvéole (pour 2 urnes) dans le 3ème et 4ème columbarium pour 30 ans.

4 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des effectifs suite à la suppression d'un poste d'animateur territorial et la création d'un poste d'animateur territorial principal suite à la réussite à un concours d'un agent.

5 - ADHÉSION À LA MISSION INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE
La Commune de Peltre présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG57. (Approbation de la convention, délégation de signature accordée à Mr le Maire, autorisation de dépenses)

6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2020
Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 5 000 € au Tennis Club de PELTRE.

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 12 décembre 2020

1 - PANDÉMIE DE LA COVID 19 - REPAS DES SÉNIORS - BONS d'ACHATS

Le Conseil Municipal décide de substituer le repas des séniors par l'attribution de bons d'achat d'une valeur de 25 € (2 bons d'achat de 10 € et un de 5 €) pour tous les séniors peltrois âgés de 70 ans et plus, pour soutenir le commerce local et mettre en place une action simple et capable de générer des retombées rapides sur le territoire.

Ces bons d'achat, non fractionnables, infalsifiables et sur lesquels les commerçants ne pourront pas rendre la monnaie, ne seront utilisables que dans les commerces peltrois jusqu'au 31 août 2021.

2 - DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS - AMENDE ADMINISTRATIVE

Le Conseil Municipal décide de mettre en place, sur le ban communal, une amende administrative à appliquer aux contrevenants identifiés comme auteurs de ces dépôts sauvages de déchets.

Le montant de l'amende de 3ème catégorie est fixé comme suit :

- 68 € si l'amende est réglée immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 180 € au-delà de ce délai.
- À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, le juge du tribunal de police peut décider de la majorer à un montant maximal de 450 € et si un véhicule a été utilisé pour transporter les déchets, l'amende maximum est de 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule qui peut être prononcée par le juge

3 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES À LA CARTE DE METZ METROPOLE

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune au groupement d'achats de Metz Métropole pour les domaines suivants :

Réalisation de traitements contre les chenilles processionnaires

Réalisation d'abattages raisonnés d'arbres atteints par les scolytes ;

Réalisation de traitements contre les frelons asiatiques.

Cette convergence des besoins et de contractualisation permet de mutualiser les procédures de marchés publics et de bénéficier de conditions techniques et économiques plus avantageuses, de rationaliser ces postes de dépenses et de réaliser de potentielles économies d'échelles.

5 - TARIFS DE LOCATION ET DE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FÊTES ET DU COUAROIL POUR L'ANNÉE 2021

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2021, les tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes pour les particuliers, pour les associations locales et la location de la sonorisation de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal précise que la priorité sera donnée aux habitants de la commune pour la location du week-end et que la location aux particuliers est prioritaire par rapport aux associations concernant la location du Couaroil.

Retrouver l'intégralité des délibérations du Conseil Municipal sur le site Internet de la Commune :
https://www.mairie-peltre.fr/
(rubrique : Vie Municipale).

Connect me : Le portail citoyen des services publics

Vous souhaitez signaler une anomalie sur le domaine public ?

Rien de plus simple : rendez-vous sur le site :
https://services.metzmetropole.fr/

Un candélabre en panne, un nid de poule ou un banc cassé, une borne descellée, une barrière abandonnée, etc., pour déclarer toutes ces anomalies rendez-vous sur le site dédié de Metz Métropole :
services.metzmetropole.fr

Que le signalement concerne Peltre ou une autre commune de Metz Métropole, 24h/24 et 7 jours/7, via le site, vous contribuerez à améliorer le quotidien de l'ensemble des habitants !

SIGNALER UNE ANOMALIE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Hommage à Mme Simone THOMAS

Mme Simone THOMAS, née Mallaizée, est décédée le 13 novembre à Gorze, à l'aube de ses 82 ans.
Née le 21 novembre 1938 à Metz, elle a toujours habité à Peltre où elle demeurait rue de la Horgne. Enfant, elle avait eu la douleur de perdre sa jeune maman âgée de 32 ans. C'est sa grand-mère Henriette qui élèvera Simone et son frère ainé André.
Malheureusement, elle perdra également en octobre 1953, son papa Victor qui avait été interné au Fort de Queuleu puis à Dachau et qui sera tragiquement tué en rentrant du travail, fauché sur son vélo-solex par un chauffeur de camion ivre.
En 1952, dès la sortie du collège, elle entre au laboratoire Stahl à Metz en qualité de secrétaire puis devient rapidement auxiliaire médicale aux prélèvements sanguins et y fait toute sa carrière jusqu'en 1998.
C'est également à Peltre que Simone s'est unie, le 8 février 1958, à M. Serge THOMAS, enfant du village qu'elle connaissait depuis l'enfance sur les bancs de l'école.
De cette union sont nés deux garçons, Jean-François demeurant à Metz et Stéphane demeurant à Saugon (33).
Entourée de ses petits-enfants Jérome et Thais et de son arrière-petit-fils Kaylian, Mme Thomas a consacré sa vie au bien-être de sa famille.
Investie au sein de notre commune, elle était depuis six ans, secrétaire du conseil de fabrique.
Nous garderons d'elle, le souvenir d'une femme qui incarnait gentillesse et dévouement.

Service CNI (carte nationale d'identité) et passeport

Depuis l'installation en mairie, d'un dispositif de recueil pour la délivrance de CNI (carte nationale d'identité) et de passeports, l'activité n'a cessé d'augmenter.
Pour se rendre compte du flux de demandes auxquels les secrétaires de mairie sont confrontées, il suffit de se reporter aux chiffres du nombre de demandes traitées fournis par la Préfecture de la Moselle pour la Commune de Peltre :

Mois	Total dossiers demande de passeports	Total dossiers CNI traités	Total passeports pour les Peltroits	Total CNI pour les Peltroits
Janvier	320	278	8	17
Février	273	305	7	8
Mars	153	158	5	9
Avril	3	3	0	0
Mai	48	44	2	2
Juin	141	221	4	14
Juillet	105	195	6	13
Août	66	146	7	15
Septembre	55	117	5	15
Octobre	36	101	5	7
Novembre	20	72	1	7
Décembre	39	82	3	3
Total annuel	**1 259**	**1 722**	**53**	**110**
	2 981		**163**	

Au 3 000 dossiers de titres de Carte Nationale d'Identité et de passeports, s'ajoutent les 3 259 dossiers de naissance pour l'année 2020; une activité non négligeable malgré la Covid 19.

Félicitations aux agents pour ce travail remarquable.

Une petite accalmie est à noter pour ce tout début d'année.

Profitez-en pour vérifier la validité de vos titres afin de les renouveler sans être dans l'urgence.

À noter que les demandes de renouvellement sont acceptées un an avant l'échéance du titre.

Les chiffres de l'état-civil pour l'année 2020

Naissance	
Acte de naissance	**Total**
Abandonné – Sans père ni mère	3
Parents célibataires – Mère seule	139
Parents célibataires – Père et mère	1 663
Parents mariés	1 424
Total	**3 229**
Changement de nom (art. 311-23 du Code Civil)	**Total**
Nombre d'acte	18
Changement de prénom	**Total**
Mineurs de moins de 13 ans	3
Mineurs de plus de 13 ans	0
Total	**3**
Jugement d'adoption plénière	
Parents mariés	7
TOTAL NAISSANCE	**3 259**

Reconnaissance après naissance	
Père seul	22
Reconnaissance avant naissance	
Reconnaissance conjointe	12
Reconnaissance mère seule	2
Reconnaissance père seul	6
Total	20
TOTAL RECONNAISSANCE	**42**

Mariage	
En mairie	0
TOTAL MARIAGE	**0**
Pacte Civil de Solidarité (PACS°	
PACS actif	6
TOTAL MARIAGE et PACS	**6**

Au palmarès des prénoms :

Masculin :	Féminin :
1 – Léo (26)	**1 – Jade (25)**
2 – Jules (21)	**2 – Rose (23)**
3 – Arthur (20)	**3 – Emma (21)**
4 – Liam (16)	**4 – Louise (18)**
5 – Sacha (14)	**5 – Chloé (17)**

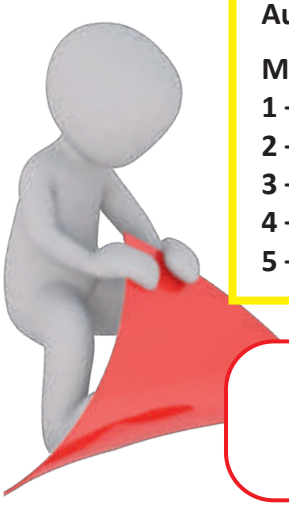

Décès	
Constat de décès	**Total**
En son domicile – Époux(se)	1
Hors domicile – Célibataire	1
Hors domicile – Époux(se)	1
Hors domicile –Inconnu(e)	3
Hors domicile –Veuf(ve)	3
Total	**9**
Enfant sans vie	**Total**
Mère non désignée	19
Mère seule désignée	3
Parents mariés	28
Total	**50**
Transcription d'acte de décès	**Total**
Célibataire	1
Divorcé (e)	1
Époux(se)	2
Veuf(ve)	5
Total	**9**
TOTAL DÉCÈS	**68**

ÉTAT CIVIL du 15 octobre 2020 au 22 janvier 2021

NAISSANCES

- Félix de MONTGOLFIER, né le 3 janvier 2021, à Peltre
- Raphaël TEKFAK, né le 8 janvier 2021, à Forbach

MARIAGES

NEANT

DÉCÈS

- Maurice SCHUMACHER, le 3 décembre 2020, à Peltre
- Albert GARCIA, le 19 janvier 2021, à Peltre

190 est le NOMBRE D'ACTES de naissance enregistrés du 2 janvier au 20 janvier 2021

Directeur de la publication et coordination :
Walter KURTZMANN.

Equipe éditoriale :
Nadine GARCIA, Marie-Claire LINGUENHELD, Monique LEYDER, Cathy MOMPERT,
Caroline MARIGNY, Jacques DEVAVRY et Walter KURTZMANN.

Photographies :
Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Jacques DEVAVRY.

Maquette et impression :